



ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Concours interne

Epreuve du 23 Mars 2021

SUJET

<u>Epreuve</u> :	Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.
<u>Durée</u> :	45 minutes
<u>Coefficient</u>	3

CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet
ATTENTION : Répondre directement sur le sujet

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient.
- Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées (l'usage du crayon n'est pas autorisé : les réponses au crayon ne seront pas corrigées).
- Répondre sur le questionnaire dans les cases prévues à cet effet :
 - aucun choix inscrit sur la copie ne sera accepté
 - cochez la ou les cases correspondante(s) à votre choix
- Si vous estimez avoir mal répondu à une question, veuillez noircir la case et cocher le nouveau choix. Exemple : Quelle est la date du jour ?
 - 22 Mars 2021
 - 23 Mars 2021
 - 24 Mars 2021
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

BAREME DE NOTATION :

Il y a une ou plusieurs bonne(s) réponse(s) par question

Pour chaque question le candidat coche :

La bonne réponse ou l'ensemble des bonnes réponses	= 1 point
Mauvaise réponse et / ou partie des bonnes réponses	= 0 point
Absence de réponse	= -1 point

1. Un enfant perd connaissance devant vous, alors que vous êtes en activité avec votre groupe. Vos collègues sont en plein match de thèque. Que faites-vous ?

- Vous courez chercher le responsable de la structure et confiez le groupe à un enfant.
- Vous contactez aussitôt les pompiers, le placez en PLS à l'ombre et vous vous occupez du reste du groupe afin de poursuivre l'activité, jusqu'à l'arrivée des pompiers.
- Vous faites un bref diagnostic, le placez en PLS puis appelez un collègue afin qu'il puisse prendre en charge le groupe. Vous contactez les pompiers puis le responsable de la structure.
- Vous lui donnez des petites claques sur le visage afin de lui faire reprendre connaissance et demandez à un des enfants de vous apporter de l'eau pour pouvoir l'hydrater.

2. Un parent vous interpelle lors de l'accueil du soir et vous indique qu'il ne veut pas que son fils joue à « des jeux de filles ».

- Vous l'écoutez avec attention et lui conseillez d'en parler avec l'équipe de direction.
- Vous lui expliquez que les objectifs du Projet Pédagogique visent à l'égalité fille/garçon et qu'il n'y a pas de « jeux de filles ou de garçons », ainsi, son enfant, puisqu'il est placé sous votre responsabilité, jouera à tous les jeux proposés.
- Vous l'informez alors que vous prendrez dès le lendemain en compte sa remarque.
- Vous lui expliquez l'importance, au vu du projet pédagogique, de travailler sur la bienveillance et le vivre ensemble en prenant des exemples afin qu'il puisse l'entendre et le comprendre.

3. Un enfant vous dit qu'à la maison, il est puni tous les soirs et enfermé dans sa chambre.

- Vous relativisez car vous savez très bien que cet enfant est turbulent et raconte énormément d'histoires, alors, vous le rassurez et lui dit que s'il est puni, c'est qu'il a du faire des bêtises.
- Vous prenez note et en référez à l'équipe de direction qui, avec vous contacte le service de protection de l'enfance afin de déclarer une information préoccupante.
- Vous en parlez le soir aux parents.

4. Qu'est-ce que l'obligation de réserve du fonctionnaire ?

- L'obligation de réserver une partie de son salaire pour le comité des œuvres sociales de la Collectivité.
- L'obligation dans l'exercice de ses fonctions, de faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. ne dévoiler aucune information sur le service.
- L'obligation en dehors de ses fonctions, de faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. ne dévoiler aucune information sur le service.

5. Vous êtes en sortie ; au moment de monter dans le bus, vous constatez que le chauffeur est sans aucun doute alcoolisé. Que faites-vous ?

- Vous lui demandez avec délicatesse, s'il a bu et si oui, ce qu'il a bu, puis vous lui demandez s'il se sent en capacité de conduire. Vous restez à côté de lui afin d'intervenir le cas échéant, pendant la durée du trajet.
- Vous faites patienter les enfants à l'extérieur du bus. Vous expliquez au chauffeur que vous n'utiliserez pas le bus par prudence et eu égard à son état et contactez aussitôt l'équipe de direction et la compagnie de bus afin qu'un autre bus soit dépêché.
- Vous demandez aux autres animateurs si quelqu'un peut conduire le bus afin de retourner au centre de loisirs à l'heure.

6. Quel est le taux d'encadrement pour une activité baignade en piscine surveillée pour les moins de 6 ans ?

- 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants.
- 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants.
- 1 animateur dans l'eau pour 12 enfants.

7. Qui organise le concours d'adjoint d'animation 1° classe ?

- La collectivité dans laquelle vous travaillez.
- Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
- Le Conseil départemental.
- Le CDG (Centre de Gestion).

8. Le Projet éducatif est-il un document obligatoire pour les accueils de loisirs ?

- Oui
- Non

9. Quel est le nom de l'actuel Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ?

- Jean Castex
- Jean Michel Blanquer
- Gérald Darmanin

10. Le numéro de « enfance maltraitée » est le :

- 112
- 115
- 117
- 118
- 119

11. Que signifie le sigle P.I. ?

- Projet d'Accueil Interne.
- Projet d'accueil Individualisé.
- Plan Attentat Incendie.

12. Quel pourcentage d'animateurs diplômés a minima est requis pour un accueil de loisirs ?

- 80% de l'équipe.
- 50% de l'équipe.
- 70% de l'équipe.

13. Les principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont :

- La non-discrimination.
- L'intérêt supérieur de l'enfant.
- Le respect des opinions de l'enfant.
- Le droit de vivre et de s'épanouir.
- Le droit de choisir son identité dès l'âge de 8 ans.

14. Quel pourcentage d'animateurs diplômés a minima est requis pour un accueil de loisirs ?

- 80% de l'équipe
- 50% de l'équipe
- 70% de l'équipe

15. Lors de l'accueil du soir, une personne autre que les parents de l'enfant, souhaite l'emmener. L'enfant l'identifie sans aucun doute. Que faites-vous ?

- Je lui confie.
- Je lui confie en ayant pris le soin de lui faire signer une décharge de responsabilité.
- Je lui confie, cette personne étant référencée comme habilitée à venir chercher l'enfant.

16. Que signifie le sigle PMI ?

- Protocole des Mineurs Individualisé.
- Protection Maternelle et Infantile.
- Projet du Ministre de l'Intérieur.

17. Quel est le taux d'encadrement pour les enfants de plus de 6 ans en extrascolaire ?

- 1 animateur pour 10 enfants.
- 1 animateur pour 12 enfants.
- 1 animateur pour 14 enfants.

18. Lors d'un exercice incendie, je dois :

- Rassembler les enfants de mon groupe et courir au point de rassemblement.
- Rejoindre sereinement avec tous les enfants le point de rassemblement et faire l'appel.
- Rester sur le lieu d'activité, celle-ci n'étant pas terminée et sachant que ce n'est qu'un exercice.

19. Un mineur de 17 ans peut-il être responsable d'un groupe d'enfants ?

- Oui, dès lors qu'il est mature et sérieux.
- Oui, s'il a entamé le cursus du BAFA ou autre formation professionnelle de l'animation
- Non, il faut être impérativement majeur.

20. Que signifie le sigle CPJEPS ?

- Confédération Pédagogique de la Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive.
- Certificat Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports.
- Charte Pédagogique du Jeu Educatif Personnalisé Spécifique.

21. Après le repas de midi, vous proposez pour votre groupe de 10 ans :

- Une sieste.
- Un parcours sportif.
- Un temps calme.

22. Vous êtes en sortie à la montagne, il fait extrêmement chaud. Les enfants vous sollicitent pour aller se rafraichir à la rivière. Celle-ci est peu profonde (20 cm). Que faites-vous ?

- Vous leur permettez d'y aller et restez avec eux.
- Vous le leur interdisez.

23. Le directeur de l'Accueil de loisirs peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement dès lors que l'accueil est de :

- Au plus 10 mineurs
- Au plus 30 mineurs
- Au plus 50 mineurs
- Quel que soit le nombre d'enfants accueillis.
- Jamais

24. Un accueil de loisirs extrascolaire accueille ce jour 33 enfants de moins de 6 ans et 20 enfants de plus de 6 ans. Combien d'animateurs sont nécessaires ?

- 5 animateurs
- 7 animateurs
- 9 animateurs

25. Le journal interne de la collectivité souhaite écrire un article sur les activités menées au sein de votre accueil de loisirs et l'illustrer par des photos des enfants en activités. Que faites-vous ?

- C'est un journal interne, les enfants peuvent donc être photographiés.
- Vous vous assurez de l'autorisation signée « droit à l'image » de chaque enfant.
- Vous vous y opposez.

26. Un parent vous confie une bouteille de sirop pour la toux pour éviter d'interrompre son traitement qui est d'une prise, 3 fois par jour. Il vous explique qu'il faut lui donner une dose au milieu du repas du midi. Que faites-vous ?

- Ayant toutes les informations de la part du parent, j'administre le médicament à l'enfant.
- Je ne peux donner aucun médicament.
- Je peux donner les médicaments si le parent me fait parvenir une ordonnance du médecin.

27. Qui élabore le projet d'activités ?

- L'œuvre organisatrice
- Le directeur
- L'animateur

28. Le directeur de l'Accueil de loisirs doit-il concevoir le Projet Pédagogique :

- Seul
- Avec l'équipe d'animation
- A sa convenance

29. Vous proposez aux enfants une activité foot ou danse parce que :

- Vous adorez cette activité
- Elle répond à des intentions éducatives
- Des enfants le demandent tous les jours.

30. Vous travaillez avec des 3/6 ans. lors de la sieste.

- Vous les réveillez à 15h00
- Vous les laissez dormir chacun à leur rythme
- Vous respectez le choix de chaque parent.

31. Qui propose l'ensemble des activités ?

- Le directeur
- L'animateur
- L'animateur et les enfants
- Les enfants.

32. Vous partez en mini séjour avec un groupe d'adolescents de 14/17 ans, de quelle façon organisez-vous le sommeil :

- Ils sont assez grands et connaissent leurs besoins.
- Un mini séjour, est exceptionnel, autant répondre à leurs envies.
- Vous vous organisez avec le groupe afin que chacun puisse avoir 8h de sommeil a minima.

33. En accueil de loisirs, les règles de vie de chaque groupes d'enfants sont déterminées par :

- Le directeur puisque c'est lui qui est le responsable.
- Les animateurs puisqu'ils vivent avec le groupe.
- Les enfants et les animateurs en référence au Projet Pédagogique.

34. Un enfant de votre groupe commet un vol. Il est identifié :

- Devant la gravité de la situation, vous l'isolez dans un coin de la salle, à genoux, les bras sur la tête.
- Vous le réprimandez fortement et l'envoyez chez le directeur.
- Vous vous référez au projet pédagogique qui prévoit l'attitude à adopter ainsi que les sanctions prévues dans ce type de situation.
- Elle est tellement mignonne habituellement, vous décidez de ne rien dire et de ne rien faire.

35. Sur quels critères déterminez-vous les activités que vous allez proposer aux enfants ?

- Selon les capacités, besoins et envies de la tranche d'âge des enfants.
- Selon vos compétences.
- En fonction du planning communiqué par le directeur.
- Selon mes envies, vous improvisez.

36. Vous prévoyez un atelier de fabrication de nichoirs. Il est nécessaire d'utiliser marteaux, scies, limes, clous et vis. A quelle.s tranche.s d'âge, cette activité est-elle adaptée ?

- 3/6 ans
- 6/9 ans
- 9/12 ans
- + de 12 ans

37. La laïcité dans le cadre d'un accueil de loisirs

- S'applique dans le respect des croyances personnelles de chacun.e.
- Implique que toute pratique ou expression religieuse soit interdite.
- Implique d'être en adéquation avec la loi de 1905 relative à la séparation de l'église et de l'état.
- Interdit tout affichage ostentatoire des convictions religieuses des personnels encadrants.

38. Vous travaillez avec des 6/8 ans en périscolaire, entre 11h30 et 13h30, vous terminez ce temps par :

- Une activité physique afin que les enfants se soient bien dépensés avant d'entrer en classe.
- Une activité dans laquelle ils ont pu faire ce qu'ils voulaient pour décompresser.
- Une petite histoire, une devinette, des énigmes afin qu'ils aient un moment de retour au calme avant la classe.

39. Vous travaillez avec des 9/12 ans. Concernant l'accueil le matin, selon vous, il est important de:

- Le temps d'accueil étant un temps libre, il n'est pas nécessaire de l'organiser
- Chaque animateur doit organiser une activité pour éviter l'excitation.
- Discuter avec les parents.
- Proposer des ateliers au choix.
- Proposer des espaces de jeux laissant les enfants s'auto-organiser.

40. L'accueil des enfants porteurs de handicap :

- Nécessite des aménagements et une approche particulière.
- Doit s'effectuer partout et sans prise en compte spécifique pour préserver l'égalité avec les autres enfants.
- Ne peut avoir lieu dans un ALSH classique.

41. L'accueil collectif de mineurs (ACM) doit obligatoirement disposer de:

- Un lieu permettant d'isoler les malades (en séjours de vacances, il faut pouvoir y dormir).
- D'une salle d'infirmerie uniquement pour les accueils avec hébergement.
- Une salle d'infirmerie d'au moins 15 m²
- D'une armoire (pharmacie) fermée à clef pour y stocker les médicaments.

42. Lors d'un déplacement à pied avec un groupe de 10 enfants de 7 à 11 ans pour vous rendre à la médiathèque à 500m avec une traversée de chaussée à un feu tricolore:

- Il est réglementaire que 2 animateurs accompagnent le groupe
- Il est réglementaire qu'un animateur accompagne le groupe
- Les enfants peuvent se déplacer seuls

43. Un adolescent vous interpelle au sujet de moqueries et brimades de la part de trois de ses camarades du fait de son homosexualité. Que faites-vous ?

- Vous demandez une réunion de concertation avec l'ensemble de l'équipe afin d'envisager les actions à mettre en œuvre.
- Vous conseillez au jeune adolescent d'essayer d'être le plus discret possible pour se faire oublier.
- Vous le prenez à l'écart afin de l'écouter.
- Vous sanctionnez aussitôt ses camarades.
- Vous organisez aussitôt une action de sensibilisation à l'homophobie.

44. Un conseil municipal de jeunes

- Est obligatoire dans les communes à partir de 15000 habitants.
- Est obligatoire dans les communes à partir de 50000 habitants.
- Est possible quel que soit le nombre d'habitants.
- Permet aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de la commune.
- Aborde uniquement les questions en lien avec la jeunesse.

45. Vous observez qu'un jeune de 13 ans habituellement très enjoué se met en retrait, semble triste et ne participe qu'à très peu d'activités.

- Vous acceptez qu'il ne participe à aucune activité.
- Vous n'en tenez pas compte dans la mesure où les pré-adolescents peuvent avoir souvent ce type d'attitude.
- Vous lui rappelez que s'il a besoin de discuter, vous vous rendrez disponible.
- Cela ne rentre pas dans votre champ d'actions. Vous n'avez absolument pas à intervenir et vous positionner dans la vie privée des jeunes.
- Vous l'interpellez et lui expliquez qu'il n'y a pas à s'inquiéter et que ses soucis quels qu'ils soient s'effaceront avec le temps.

46. L'accueil des publics en ALSH, pour répondre aux besoins des publics :

- Implique d'organiser les publics par tranches d'âge.
- Implique d'organiser les publics en fonction de leurs besoins, de leurs centres d'intérêts, de leurs envies.
- Implique de varier les organisations.

47. L'accueil de loisirs dans lequel vous travaillez se situe dans des locaux scolaires.

- Il implique de décorer le site afin que les enfants soient dans un autre cadre que l'école.
- Les enfants ne sont pas sensibles à leur environnement, vous préférez travailler sur des activités de qualité.
- Vous faites participer les enfants à l'appropriation des lieux de façon à ce qu'ils s'y sentent bien.

48. Lors d'un déplacement en bus avec des 12/15 ans, c'est à l'animateur de vérifier :

- L'état apparent du bus et celui du chauffeur
- La présence de la signalisation adéquate dans le bus
- La possession d'une trousse de premier secours et de la liste des enfants et P.I.
- Qu'aucun enfant ne se situe à côté d'une porte du bus
- Le nombre d'enfant qui monte et qui en descend
- Que la liste des enfants participants soit communiquée au responsable de la structure.

49. Vous travaillez dans une structure qui accueille des 14/18 ans, il y a un directeur et 2 animateurs pour 35 adolescents, un groupe de 5 adolescents vous soumet un projet dans lequel ils souhaitent partir en autonomie 3 jours dans un camping dans le département voisin:

- Vous leur expliquez qu'il est réglementaire qu'un animateur parte en séjour avec eux.
- Vous leur expliquez que c'est impossible parce que trop couteux et qu'il faudrait 2 animateurs pour les accompagner en séjour.
- Vous leur répondez que c'est possible, vous allez ensemble étudier le projet et travailler à sa réalisation.

50. Dans le cadre d'un centre de loisirs pour des 6/12 ans les P.I. sont :

- Conservés dans le bureau du directeur et à disposition si nécessaire, par souci de confidentialité.
- Conservés dans un dossier dans la salle d'accueil de l'enfant, pour consultation si nécessaire.
- Etudiés et conservés par l'animateur responsable du groupe de 12 enfants en question, partout où ils se déplacent.

51. Afin de favoriser l'hygiène, un.e animateur-trice avec un groupe de 3/6 ans doit :

- Proposer des passages réguliers aux sanitaires pour tout le groupe
- Attendre que les enfants demandent à l'adulte
- Permettre aux enfants de se rendre seuls aux toilettes

52. Dans un autocar avec des sièges individuels équipés de ceintures

- Tout passager doit mettre sa ceinture.
- 3 enfants sur 2 places adultes sont autorisés ?
- Une banquette équipée de 2 ceintures peut accueillir indifféremment 2 adultes ou 3 enfants.
- Le bouclage des ceintures n'est pas obligatoire, c'est le chauffeur qui le décide.

53. Vous souhaitez organiser une activité baignade dans un plan d'eau non surveillé avec votre groupe d'adolescents de 14 ans/15 ans. Vous êtes 3 animateurs et le groupe est composé de 28 ados.

- Vous vous assurez qu'un surveillant de baignade ou un majeur des membres de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil puisse être présent. De plus, vous organisez un roulement et une activité annexe afin que 2 animateurs puissent être dans l'eau avec 16 jeunes et 1 animateur puisse organiser une autre activité. Enfin vous vous assurez de la matérialisation du périmètre par des balises.
- Le plan d'eau n'étant pas surveillé, il n'est pas envisageable d'organiser la baignade.
- Les jeunes ayant 14 ans et plus, et sachant tous nager, il n'est pas nécessaire de respecter stricto sensu les consignes. Les jeunes pourront se baigner tous ensemble, toutefois en présence de mes 2 collègues et moi même dans l'eau.

54. Afin d'accueillir les enfants le matin dans leur lieu de vie :

- Vous organisez des petits coins ludiques (lecture, jeux de construction, musique, dessins, coin repos, et) afin qu'il puisse s'amuser avec ses camarades.
- Vous les accueillez tous dans la cour ou sous le préau afin qu'ils puissent se dépenser physiquement et être calmes après.
- Vous les laissez libres de choisir selon leurs envies.

55. Vous travaillez dans un centre de loisirs durant les vacances estivales, un assistant sanitaire est :

- Obligatoire quelle que soit la structure et la taille
- Obligatoire uniquement dans les structures du plus de 51 enfants
- Obligatoire uniquement dans les structures avec hébergement

56. Vous organisez un camp d'ado (15/17ans), une étude de la DDCS a montré qu'une forte majorité des ados qui fréquentent ces camps avaient leurs premiers rapports sexuels durant ces séjours :

- Vous interdisez les rapprochements et organisez des vérifications la nuit.
- Vous laissez à disposition des préservatifs et organisez des temps d'information et de débats en vous appuyant sur des professionnels (mutualité française, planning familial...).
- Le domaine de la sexualité est de l'ordre de l'intime, cela ne vous regarde pas

57. Vous travaillez en périscolaire entre 11h30 et 13h30 :

- L'accès aux locaux est interdit aux parents par le plan Vigipirate
- L'accès aux locaux est interdit sauf pour discuter avec les parents
- L'accès aux locaux peut être autorisé par décision du Maire ou du directeur de l'école

58. Vous partez en randonnée toute la journée avec votre groupe. Les pique-niques sont fournis par la restauration de l'ACM. Certains enfants ne souhaitent pas manger ce pique-nique et ont un sandwich dans leur sac confectionné par les parents :

- Ils peuvent manger leur propre sandwich puisque le parent l'a lui-même confectionné.
- Tous les enfants doivent manger le même pique-nique fourni par l'ACM de façon à ce qu'il y ait une traçabilité en cas d'intoxication ou autre.
- Les autres enfants souhaitant eux aussi, manger un sandwich plutôt que le pique-nique fourni, vous prenez l'initiative d'acheter à l'épicerie du pain et du jambon, afin de le leur confectionner.

59. Les enjeux d'un projet intergénérationnel sont de :

- Briser l'isolement.
- Partager son expérience de vie et de savoir.
- Permettre de tisser le lien social entre générations
- Faire une bonne action pour les personnes âgées.

60. Un enfant vous confie qu'il est victime de cyber harcèlement de la part d'autres enfants qui fréquentent l'ACM.

- Vous expliquez aux jeunes concernés que le harcèlement est un délit puni par la loi.
- Vous organisez aussitôt un débat autour des différentes formes de harcèlement et particulièrement du cyber harcèlement.
- Vous l'écoutez et le rassurez sans en parler à la direction ni aux parents pour ne pas amplifier la situation.
- Vous demandez une réunion de concertation avec l'ensemble de l'équipe afin d'envisager les actions à mettre en œuvre.
- Vous le prenez à l'écart afin de l'écouter.